



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/17) (Burkina Faso, du 2 au 6 août 2010)

Point 5 de l'ordre du jour: **-Rapport sur les activités du Groupe d'action tactique (GAT)**

((Note préparée par l'OACI et l'IATA))

(Note présentée par le Secrétaire du GAT)

RÉSUMÉ

Cette note présente un résumé des résultats de la téléconférence tenue entre le GAT depuis la dernière réunion d'APIRG et elle montre les graphes sur les tendances des rapports de la sécurité aérienne (ASR) dans les différentes FIR (régions d'informations de vols)

1. INTRODUCTION

1.1 Suite à un nombre élevé de rapports de conditions inadéquates (UCRs), le GAT a reconnu en 2009 la nécessité de mener des missions d'assistance technique à un certain nombre d'États dans le but de répondre aux préoccupations de sécurité. Certaines de ces missions ont été effectuées alors que d'autres n'ont pas encore été menées en raison d'un manque de coopération des États ciblés en refusant d'approuver les missions.

1.2 Il est impératif de s'assurer que les États AFI, conformément aux directives de la réunion Spéciale AFI RAN (SP AFI/08 RAN) reconnaissent et dirigent leur attention au mécanisme du GAT et acceptent les visites au besoin, et les engager dans le dialogue et plans d'action pour la mise en œuvre de mesures correctives pour les carences identifiées.

2. DECISION DE LA REUNION AU PARAGRAPHE 3.

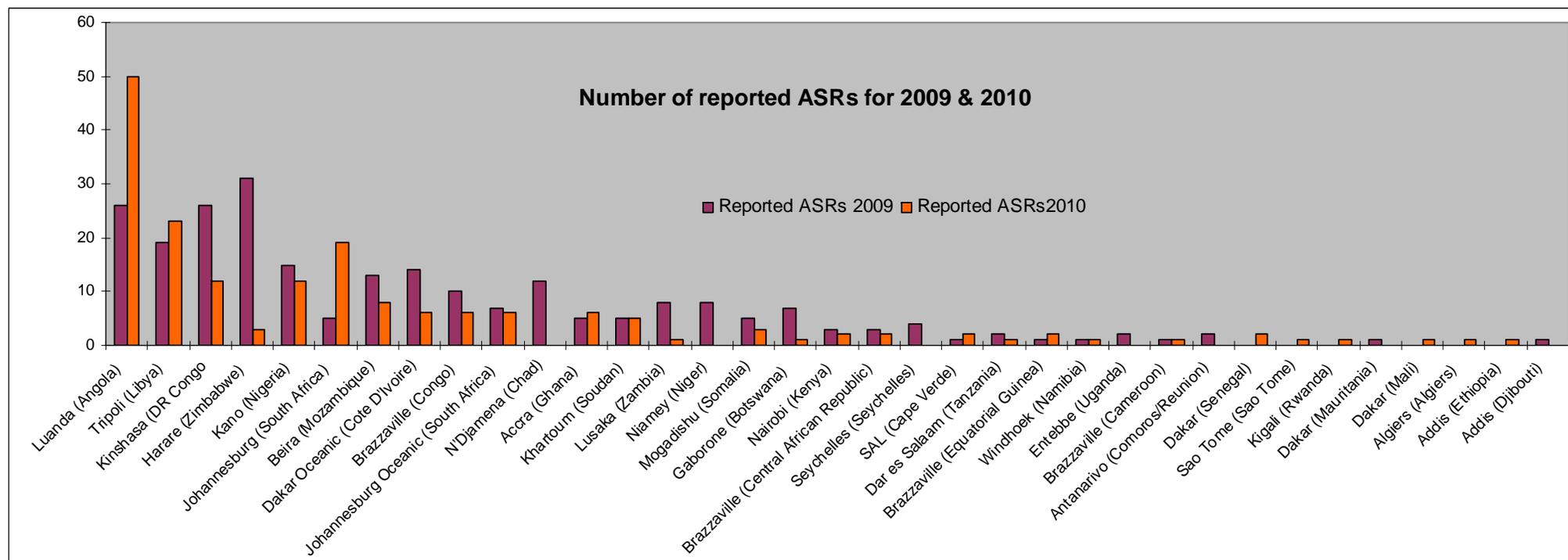
2.1 Dans sa conclusion 10/02, la réunion ATS/AIS/SAR/SG/10 a demandé que, dans l'appui de la création d'un Groupe d'action tactique comme approuvée par la recommandation 6/7 de la réunion Spéciale AFI RAN (SP AFI/08 RAN), que les États, en priorité, fassent tous les efforts possibles pour aider le GAT et répondre à ses demandes.

2.2 Lors de la première réunion du GAT, tenue en mai 2009, il a été convenu que, pour faire avancer les travaux du GAT et conformément au mandat et au programme de travail établi par réunion Spéciale AFI RAN (SP AFI/08 RAN), le GAT devrait examiner toutes les deux semaines les rapports de conditions inadéquates (UCRs), aussi connu comme Rapport sur la sécurité aérienne (ASR) afin de réduire leur nombre et leur fréquence d'apparition.

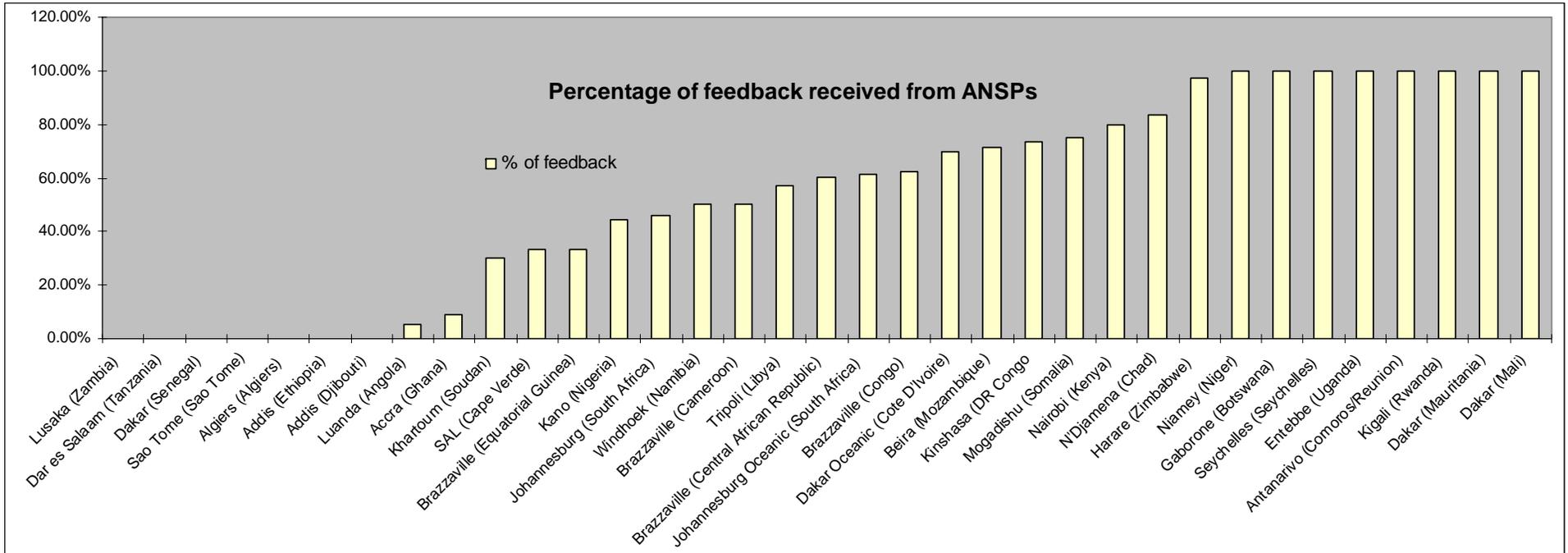
2. **DISCUSSION**

2.1.1 Nombre total d'ASR/UCR par FIR (séparés par l'État)

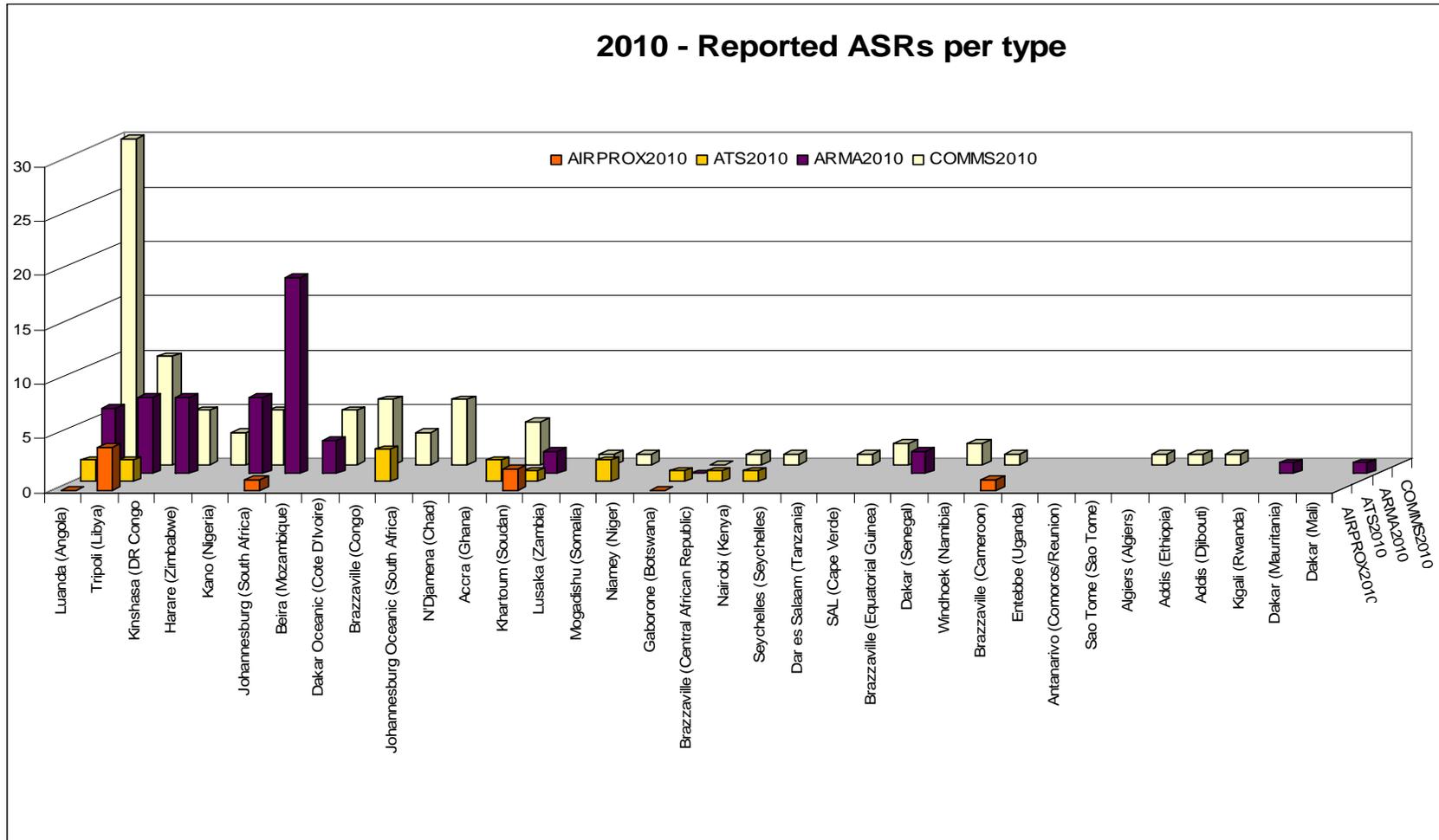
Le nombre total d'ASR/UCR est indiqué pour la période 1 juillet 2009 au 31 décembre 2009 et pour la période 1 janvier 2010 au 30 juin 2010



2.2 Pourcentage de la réaction reçue des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) sur le rapport du GAT sur l'ASR/UCR



2.4 ASR/UCR pour la période du 1 janvier 2010 au 30 décembre 2010 par type



3.5 Comme le montrent les graphes précédents, il y a un grand nombre de ASR/UCR en général en Afrique cependant, certains États ou FIR, semblent avoir une prépondérance des événements survenus dans leur espace aérien. À cet égard, le GAT a identifié un besoin de mener des missions d'assistance technique dans quelques États qui ont un grand nombre d'UCR et / ou les États qui n'ont pas répondu aux questions du GAT sur l'UCR.

3.6 Comme il a été mentionné dans la note de travail 38 (WP38), les deux principaux obstacles que le GAT a rencontrés dans l'accomplissement de ses travaux ont été la non réaction par les autorités des États dans l'effort d'obtenir la permission de conduire les missions aux États dans un délai compatible avec l'urgence identifiée par le GAT et le manque de nomination d'une personne dans chaque État pour jouer le rôle de point focal du GAT.

3. ACTION SUGGÉRÉE

3.1.1 Engager les États à prendre note des informations contenues dans la présente note et de faire tous les efforts pour participer activement aux activités du GAT tout au long de l'année.
